

AFFICHÉ EN MAIRIE
DU: 25/01/2021
AU: 15/03/2021 inclus

Dossier complet consultable à l'accueil
de la mairie annexe (2 et 4 rue
Marcellin Berthelot) porte vidette
du lundi au vendredi de 8h30 à
12h30 et de 13h30 à 17h00.

Avis de consultation du public

Projets de création de secteurs d'information des sols

Par arrêté du 2 novembre 2020, une consultation du public d'une durée d'un mois, du 15 février au 15 mars 2021 inclus, est organisée sur les projets de création de 31 nouveaux secteurs d'information sur les sols (SIS) sur le territoire des communes d'Albigny-sur-Saône, Chabanière, Collonges-au-Mont-d'Or, Craponne, Décines-Charpieu, Irigny, Lyon, Pierre-Bénite, Rillieux-la-Pape, Saint-Martin-en-Haut, Saint-Priest, Taponas, Tassin la Demi-Lune, Ternand, Vaux-en-Velin, Vaux-en-Beaujolais, Ville-sur-Jarnioux, Villefranche-sur-Saône et Villeurbanne.

Pendant la durée de la consultation, les fiches relatives aux SIS seront consultables sur le site internet des services de l'État dans le département du Rhône, à l'adresse suivante :

<http://www.http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable-risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Secteurs-d-information-sur-les-sols-SIS-et-servitude-d-utilite-publique-SUP/Organisation-de-la-consultation>.

Pendant la durée de la consultation, des observations et propositions pourront être formulées par voie électronique, à l'adresse suivante : sis-69.direal-ara@developpement-durable.gouv.fr en mentionnant la référence du SIS considéré qui est du type 69SISXXXX (les 5 derniers numéros permettant d'identifier le SIS concerné).

Dans le délai de trois mois suivant la fin de la consultation du public, les observations recueillies feront l'objet d'un rapport motivé, qui sera mis à la disposition du public à la direction départementale de la protection des populations – service protection de l'environnement – pôle installations classées et environnement, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans le département du Rhône – www.rhone.gouv.fr.

Au terme de la procédure, le préfet arrêtera les secteurs d'information sur les sols.

Le préfet,
pour le préfet,
La préfète,

Secrétaire Générale

Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Cécile DINDAR